

Le gouvernement affirme qu'il veut fournir cette indemnisation parce que c'est équitable. Nous croyons dans la justice, monsieur le Président. S'il est juste de donner 875 millions de dollars à ceux qui ont pris un risque volontairement, ce serait certainement équitable de donner de l'argent à ceux qui ont besoin d'une maison. Ce serait équitable de donner de l'argent aux prestataires du supplément de revenu garanti qui ont un revenu insuffisant. Il serait juste d'aménager des garderies pour ceux qui en ont besoin, d'offrir des emplois à ceux qui n'en ont pas et de s'assurer qu'il y ait bien assez d'argent pour garantir à tous les jeunes une formation universitaire, et tout cela coûterait moins cher que ce renflouement.

Si n'importe qui proposait qu'on investisse cet argent, afin de donner aux jeunes, dont beaucoup sont persuadés qu'ils n'obtiendront jamais d'emploi, la formation et les emplois voulus, le gouvernement dirait que c'est beaucoup trop coûteux. Le déficit prendrait alors de l'importance, car le gouvernement a ses amis. Il a une certaine idéologie, mais dans son for intérieur, il ne s'intéresse pas vraiment, comme tous les députés devraient le faire, au sort des gens, dont un trop grand nombre souffrent beaucoup trop et n'ont pas la possibilité d'être renfloués.

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au sujet des motions 2 et 3 relatives au projet de loi C-79. On peut se demander pourquoi un député de l'Île-du-Prince-Édouard s'intéresse à ces motions et à ce projet de loi. Il y a deux raisons et elles sont fort simples.

J'ai grandi dans l'ouest du pays. Je sais ce qu'il est advenu de cette région au cours des dernières années, sous le gouvernement libéral. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, en tant qu'ancien habitant de l'Ouest, ce que tous les Canadiens qui connaissent l'Ouest savent, c'est-à-dire que l'ancien gouvernement a tellement ravagé l'économie de l'Ouest ces dernières années, que cela a non seulement entraîné la déconfiture des secteurs de l'énergie et de l'immobilier, mais également ruiné la vie de milliers d'habitants de l'Ouest.

● (1750)

Le Programme énergétique national a mis fin à l'exploitation de nouveaux champs pétrolifères dans l'ouest du pays. Les gens qui travaillaient dans ce secteur ont été réduits au chômage. Ils ont dû être pris en charge par le bien-être social. Ils se sont retrouvés dans une situation dégradante. Ceux qui pouvaient obtenir un emploi ont dû se rendre dans d'autres régions du monde où des gouvernements éclairés...

[Français]

M. le vice-président: Je reconnais l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sur un rappel au Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, compte tenu du fait qu'il y a plusieurs députés à la Chambre et dans le but d'avoir leur collaboration, j'aimerais proposer l'unanimité afin de prolonger le débat jusqu'à dix heures ce soir, si tous les députés l'acceptent.

Indemnité aux déposants—Loi

[Traduction]

M. le vice-président: La Chambre a entendu la proposition du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Il demande que la Chambre consente à l'unanimité à siéger jusqu'à 22 heures. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. Le débat reprend. Le député de Cardigan (M. Binns) poursuit son intervention.

M. Binns: Monsieur le Président, comme je le disais il y a un instant, les Canadiens de l'Ouest qui ont été condamnés au chômage à cause de mesures comme le Programme énergétique national ont dû aller chercher des emplois à l'étranger. Certains de mes amis sont déménagés au Texas, en Arabie Saoudite et ailleurs dans le monde où des gouvernements éclairés encourageaient la réalisation de projets énergétiques dans leur pays. Ce ne fut pas le cas ici, au Canada. En fait, beaucoup de gens de la région de l'Atlantique sont retournés chez eux où ils ont attendu une occasion de se venger de l'ancien gouvernement qui leur avait fait perdre leur emploi. Cette occasion s'est présentée, naturellement, le 4 septembre 1984. Ces personnes de la région de l'Atlantique et d'autres à travers le pays ont à leur tour congédié le gouvernement libéral qui était alors au pouvoir.

Des députés se demandent peut-être quel est le rapport avec la motion à l'étude. Ceux qui faisaient partie de l'ancien gouvernement, comme le NPD, ne sont satisfaits d'avoir ruiné l'économie de l'Ouest. Ils veulent maintenant rabrouer et embarrasser les déposants qui ont été emportés dans la crise financière reliée aux faillites des banques.

M. de Jong: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député accepterait-il de répondre à une question?

M. le vice-président: Le député de Cardigan a la parole pour intervenir dans le débat.

M. Binns: Comme je commençais à le dire, notre parti a trouvé que l'on avait dépassé les bornes. Nous tenons à remettre l'Ouest sur la voie de la prospérité. Nous avons débuté par des initiatives comme l'Accord de l'Ouest qui a commencé à rendre des emplois aux Canadiens de l'Ouest. Il a relancé le développement dans l'Ouest. Les gens commencent à refaire leur vie.

Par le biais de ce projet de loi, nous proposons d'aider les citoyens de l'Ouest qui connaîtraient des difficultés financières s'il n'était pas adopté. Ces personnes méritent non seulement d'être indemnisées du fait que le gouvernement précédent est responsable d'une bonne partie de leurs problèmes mais aussi de conserver l'anonymat. Si les déposants veulent raconter leur histoire, c'est leur droit. Les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre respectent toutefois leur anonymat. Nous respectons les dispositions de la Loi sur les banques et de la Loi sur l'accès à l'information qui imposent certaines restrictions à la publication de telles informations.